



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Le Président
N/Réf. VPAG 2017/084

Paris, le 19 octobre 2017

Objet : Filière sapeurs-pompiers professionnels - Présentation des projets de textes à l'assemblée plénière du CSFPT.

Monsieur le Ministre,

Pour avoir déjà eu l'occasion de vous sensibiliser à l'engagement qui est celui de la **FA-FPT** aux côtés des agents.e.s relevant de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, nous ne pouvons accepter que l'examen des projets de décret les concernant, issus de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), soit sans cesse reporté d'une séance du CSFPT à l'autre.

En effet, à l'occasion de la réunion du Bureau du CSFPT qui s'est tenue hier matin, le 18 octobre 2017, il nous a été annoncé que le projet de décret modifiant plusieurs dispositions relatives aux cadres de santé, médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que le projet de décret modifiant le décret n° 2016-1237 du 20 septembre 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels sont inscrits « sous réserve » à l'ordre du jour de l'assemblée plénière du 15 novembre prochain.

Connaissant votre attachement à voir respecter l'engagement intervenu entre le gouvernement et les organisations syndicales -dont la **FA-FP**- signataires de l'accord PPCR, nous en appelons à votre autorité pour que ces projets soient effectivement inscrits à l'ordre du jour de la séance du CSFPT du 15 novembre.

Certains de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre plus haute considération.

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre d'État
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Bruno COLLIGNON
Président de la FA-FPT